

L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Mars 2024



Message du maire

Que c'est agréable de voir le printemps revenir à chaque année. Autant j'étais heureux de voir tomber la première neige, que je suis enthousiaste de voir le printemps tout doucement remplacer l'hiver. Qui, soit dit en passant, n'a pas encore dit son dernier mot!

Le printemps nous apporte aussi son lot de nouveaux défis et s'accompagne de routine annuelle. Je vais donc aujourd'hui vous parler des taxes municipales. Lorsque je reçois mon compte de taxes à chaque printemps, je suis toujours un peu surpris de l'ampleur de cette facture. Bien sûr, maintenant que vous m'avez confié le rôle de maire, je comprends mieux les raisons qui justifient cette facture. Je vous transmets en quelques mots un aperçu du calcul de vos taxes.

Votre municipalité n'a que très peu de revenus autres que la taxation sur le rôle d'évaluation et sur les services. Les dépenses elles, sont souvent hors de notre contrôle. Par exemple: l'entretien du réseau routier des rues du village et des routes rurales, les collectes des matières résiduelles, l'enlèvement de la neige, le service d'incendie, le maintien des immeubles municipaux, la quote-part de votre municipalité au fonctionnement de la MRC, etc.

Je suis tout à fait conscient qu'un taux de 1,26\$ du 100 dollars d'évaluation pour les résidents de notre village et 0,91\$ du cent dollars d'évaluation pour le secteur rural est un taux de taxation élevé en comparaison à d'autres municipalités des environs.

Bien sûr, il vous faut prendre en considération le fait que notre municipalité est la moins peuplée de la MRC de Lotbinière. La valeur foncière est la moins élevée soit 101 422 800 \$ et que chaque augmentation des dépenses de 10 000\$ oblige le conseil municipal à augmenter le taux de taxe de 0,01\$.

Je termine en espérant que cette information bien que sommaire, vous permettra de mieux comprendre les réalités auxquelles est confronté votre conseil et aussi vous permettre de mieux saisir les enjeux de la taxation municipale.

Denis Richard, Maire



Table des matières

Message du maire	1
Publication municipale	2-3-4
Autres informations	5-6-7-8

DATE DE TOMBÉE : 29 mars 2024

PROCHAINE PARUTION : 5 avril 2024

Veuillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : administration@munleclercville.qc.ca

Principales décisions prises par le conseil municipal de Mars 2024

- Autoriser la directrice générale à payer une facture des Entreprises Édouard Paquette Inc. au montant de 13 865,99\$ pour un surplus des heures prévues dans la voirie.;
- Embaucher M. Olivier Roy à titre de coordonnateur administratif;
- Embaucher Mme Frédérique Auger à titre de monitrice pour le terrain de jeux;
- Adoption du règlement 2024-193 modifiant le règlement concernant le plan d'urbanisme (2019-150);
- Adoption du 2^e projet de règlement 2024-194 modifiant le règlement 2019-151 concernant le zonage;
- Autoriser la directrice générale à faire l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion des des actifs municipaux;
- Autoriser la directrice générale à verser 2 535\$ pour l'implantation d'une coopérative médicale à Sainte-Croix;
- Nommer M. Rémi Auger à titre de remplaçant au Conseil des maires;
- Autoriser M. Denis Richard à signer l'entente de fourniture de service de formation en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Agapit ;
- Autoriser la dépense afin de former les membres du CCU;
- Autoriser M. Henri Péquignot à s'occuper de la distribution annuelles d'arbres;
- Relever le défi pissenlits-mai sans tondeuses en retardant la tonte de la pelouse du terrain de soccer;
- Soutenir Aide Alimentaire Lotbinière pour un montant de 500\$ afin de contribuer au projet de relocalisation;
- Soutenir la Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière pour un montant de 150\$;
- Proclamer le 26 avril Journée de visibilité Lesbienne.

Informations municipales

Les collectes des matière organiques

Elles reprennent officiellement du service à partir du 1^{er} avril 2024! Et non, ce n'est pas un poisson d'avril !

Aide financière aux familles

La municipalité offre aux familles une aide financière de 95\$ par enfant, pour des inscriptions sportives ou culturelles. Ce montant est octroyé annuellement. Faites parvenir la preuve d'inscription et de paiement à administration@munleclercville.qc.ca ou les laisser dans la boîte brune à l'extérieur du bureau municipal.

Merci !!

Merci à ceux et celles qui ont répondu au sondage publiée sur Facebook concernant la possibilité d'offrir des cours de danse à nos jeunes. Nous continuerons nos démarches et nous vous tiendrons au courant !!

Premier versement taxation 2024

La date limite pour effectuer votre premier versement de taxe est le 30 mars prochain. Nous vous demandons d'inscrire votre numéro de matricule à 10 chiffres. NE PAS OUBLIER QU'IL Y A UN DÉLAI MINIMUM DE 24H OUVRABLE AVANT LA RÉCEPTION DU PAIEMENT.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le lundi de Pâques, 1^{er} avril.

Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
administration@munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NO 2023-184, 2023-187, 2023-190

Avis public est donné de l'entrée en vigueur :

- **DU RÈGLEMENT # 2023-184 CONCERNANT LE ZONAGE** AYANT POUR OBJETS : de définir et autoriser certains usages, à ajouter certaines normes et à apporter certaines corrections afin d'améliorer l'application réglementaire.
- **DU RÈGLEMENT # 2023-187 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE** AYANT POUR OBJET : d'assurer, dans les secteurs susceptibles de recevoir des projets plus importants, un développement cohérent de ces parties de territoire, par la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble.
- **DU RÈGLEMENT # 2023-190 SUR LE ZONAGE** AYANT POUR OBJETS : de modifier le périmètre d'urbanisation en fonction de la réforme cadastrale conformément au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Les règlements # 2023-184 et 2023-187, ont été adoptés le 4 décembre 2023 et le règlement # 2023-190, le 15 janvier 2024. Ces derniers sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter de la Municipalité. Les certificats de conformité furent émis par la MRC de Lotbinière le 14 février 2024 et ils sont entrés en vigueur à cette date.

Donné à Leclercville, le 27 février 2024.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que les avis ci-dessus ont été affichés entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 27^e jour de février 2024 EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 février 2024.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en rapport au projet de règlement 2024-194 modifiant le règlement de zonage 2019-151

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2019-151 ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet 2023-184, adopté le 11 mars 2024, modifiant le règlement de zonage 2019-151.

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mars 2024 à 19h15, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 151-2019.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées dans toutes les zones de la municipalité afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Leclercville), aux heures régulières d'ouverture.
3. Pour être valide, toute demande doit:
 - a. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - b. Être reçue au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Lotbinière) au plus tard le 23 mars 2024.
 - c. Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les conditions pour être une personne intéressée
 - a. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 novembre 2023:
 - i. Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - ii. Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
 - iii. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 novembre 2023, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Ou

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité 8013, route Marie-Victorin, aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Une copie du second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité (8013, route Marie-Victorin, à Leclercville), aux heures régulières d'ouverture. Des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À LECLERCVILLE CE 14 MARS 2024.



SYLVIE LEMAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



CERCLE DES FERMÈRES DE LECLERCVILLE

Bon printemps à tous et toutes!

*La prochaine rencontre du Cercle de Fermières de Leclercville
aura lieu le 8 avril prochain.*

On vous y attend en grand nombre!



Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville

Bienvenue aux activités du mardi : cartes à 13h à 16h et baseball-poches à 18h15 à 21h.

Merci à tous les participants lors de la soirée du 9 Mars.

Marie-Josée Larocque nous a fait vivre de bons moments en musique.

Joyeuses Pâques à vous tous et toutes.

Pour inscription ou information contactez:

Emélie au 819 292-2526 Hortense 819 292-1471

Bons coups de nos concitoyens !!!



Le 19 février dernier, avait lieu la journée Pédagoneige des écoles La falaise et du Chêne pour les 3^e et 4^e année. Les élèves ont pu faire de la glissade, du patin, de la raquette et feu de survie avec guimauves, ski de fond, de la bannique et une randonnée avec chiens de traîneau. L'OTJ de Leclercville est heureuse d'avoir contribué à cette fantastique journée en leur prêtant gratuitement le chalet des loisirs.

La Fondation du Cégep de Lévis a tenu, le 21 février, une remise de bourse pour les étudiants et diplômés du programme Gestion et technologie d'entreprise agricole du Cégep de Lévis. Parmi les 16 lauréats, une Leclercvilloise s'est distinguée. L'étudiante de première année Dahlia Pion-Laberge, de Leclercville, a reçu une bourse de 500 \$ de Desjardins Entreprises pour la qualité de sa lettre de motivation.



Pour souligner un bon coup d'un concitoyen, contactez-nous au 819-292-2331 ou administration@munleclercville.qc.ca.

URBANISME

Nous souhaitons vous rappeler la réglementation au sujet de l'abattage des arbres:

« Une demande de permis auprès de la municipalité est désormais nécessaire pour l'abattage d'arbre possédant un diamètre de 10 cm ou plus située dans les zones à l'intérieur du périmètre urbain et dans les zones agricoles déstructurées en vertu des conditions énumérées aux articles 9.5.5 et 9.5.6 du règlement de zonage 2019-151 :

9.5.5 CONSERVATION DES ARBRES DE 10 CENTIMÈTRES OU PLUS DE DIAMÈTRE

Dans les zones à l'intérieur du périmètre urbain et dans les zones agricoles déstructurées, l'abattage d'arbres est assujéti à une des conditions suivantes :

- 1° L'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- 2° L'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- 3° L'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- 4° L'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- 5° L'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics;
- 6° L'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction autorisé par la municipalité.

9.5.6 COUPE D'ARBRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION

Dans toutes les zones, la coupe d'arbres lors de la réalisation d'un projet de construction doit se restreindre à la superficie requise pour la construction et ses installations. »

Distribution d'arbres et de compost

Pour les gens intéressés à avoir des arbres, il sera possible de s'en procurer le 25 mai prochain, au Parc de l'Île en même temps que la descente de canards.

Cette année, la MRC de Lotbinière procèdera à une livraison de compost à notre municipalité. Normalement, nous devrions recevoir le matériel aux alentours du 18 mai (derrière le chalet des loisirs).



Éclipse solaire du 8 avril 2024



Afin de bien vous préparer au spectacle de l'éclipse solaire du 8 avril prochain, la sécurité publique du Québec vous invite à consulter le site internet « Se préparer à l'éclipse solaire totale du 8 avril 2024 au Québec / Gouvernement du Québec (quebec.ca).

Vous y trouverez plein d'informations pertinentes telles que:

- Qu'est-ce qu'une éclipse solaire?
- Comment protéger vos yeux lors de l'éclipse solaire
- Déroulement de l'éclipse solaire au Québec
- Conséquences possibles de l'éclipse solaire sur la santé des yeux
- Être à l'extérieur durant l'éclipse solaire

Informations municipales

Nouvelles embauches

Nous voulons souligner l'embauche de M. Olivier Roy à titre de coordonnateur administratif et de Mme Frédérique Auger à titre de monitrice de terrain de jeux. Bienvenue dans l'équipe!!

Abris d'hiver

Un abri d'hiver pour automobile et un abri d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal sont permis dans toutes les zones du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Nous vous demandons donc d'enlever tous garages de toile; ils ne peuvent servir à entreposer du matériel sur vos terrains.

Chien et printemps

Avec l'arrivée du printemps qui est à nos portes, nous souhaitons vous rappeler qu'il est du devoir des propriétaires à veiller à jeter les excréments de leurs chiens. En effet, l'article 8.2.3 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP 2023-192)

Nuisances causés par un animal

« Tout animal qui détruit, endommage ou autrement sali la propriété publique ou privée, notamment en y déposant des matières fécales ou urinaires ou en y dispersant des ordures ménagères. »

Est passible d'une amende de 250\$ toute personne qui contrevient à ce règlement.

Permis de construction / rénovation / démolition

Vous désirez entreprendre des travaux de rénovations, de construction ou de démolition?

Pour être certain d'être en règle au moment où vous voulez débiter vos travaux, nous vous recommandons de commencer vos démarches auprès de la municipalité quelques semaines avant. Il y a des situations qui demandent plus d'attention et/ou de démarches à entreprendre pour l'obtention de permis. Vous avez des questions? Vous souhaitez avoir des renseignements? N'hésitez pas à communiquer avec Mme Alexis Boulay-Côté, professionnelle en urbanisme au 819-292-2331 poste 3 ou en remplissant la section « Commentaires » sur le site internet de la municipalité.

« 4.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION du règlement 2019-154

4.1.1 OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est prohibé sans l'obtention préalable d'un permis de construction. Sans restreindre la portée de ce qui précède, un permis de construction doit notamment être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants : 1. La construction, l'agrandissement, la rénovation, la reconstruction, la modification, la transformation, l'installation ou l'ajout d'un bâtiment principal ou complémentaire (accessoire); 2. La construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une construction principale ou complémentaire telle qu'une piscine creusée ou hors terre, une antenne de télécommunication, une clôture, un mur de soutènement ou un muret, etc. »

TERRAIN DE JEUX POUR LES ENFANTS DE LECLERVILLE

Nous sommes très heureux de vous annoncer que les enfants de notre municipalité pourront bénéficier d'un terrain de jeux pour la saison estivale. Grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Edouard qui accepte de partager leurs locaux avec nous. Nous avons la chance d'avoir une monitrice de Leclercville qui s'occupera d'un groupe cet été, il s'agit de Frédérique Auger.

Je vous laisse le soin de prendre connaissance du message (ci-bas) du coordonnateur des loisirs de Saint-Edouard, M. Romain Piat et nous vous tiendrons au courant des développements par le biais du journal et de notre page Facebook.



Au grand plaisir de tous, l'été arrive à grands pas et voici déjà le temps de planifier les vacances de vos enfants au Terrain de jeux afin qu'ils puissent profiter de leur été en compagnie de leurs amis et participer à plusieurs activités, projets et sorties variés, accompagnés et encadrés de leurs animateurs et animatrices préférés.

Cette année, plusieurs nouveautés excitantes seront au programme et sauront plaire, à coup sûr, à vos petits et grands.

La période d'inscription se tiendra du mercredi 10 avril au dimanche 12 mai 2024.

Vous trouverez le formulaire d'inscription ainsi que les coûts sur le site internet de la Municipalité de Saint-Édouard ou directement au bureau municipal de Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, à compter du 10 avril prochain.

Veuillez faire parvenir votre formulaire à loisirs@st-edouard.com ou le déposer dans la boîte située à l'entrée du bureau municipal.

Pour toutes questions ou renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au **(418) 796-2971 poste 304** ou par courriel à l'adresse ci-haut mentionnée.

Au plaisir de contribuer à faire vivre un bel été rempli de souvenirs à vos petits protégés!

Romain Piat
Coordonnateur des loisirs

DUNGEONS & DRAGONS

Joueurs Recherchés

(Experience pas nécessaire)

Activité Gratuite

System: D&D 5e

Leclercville, rue Pierre Leclerc

Tout les **Samedis** de 13:00-16:00

Séance d'information: **Mars** 2024 (date a déterminer)

Termes: Nous allons continuer a jouer en groupe aussi longtemps que les participants le souhaite.

Joueurs: 4-6 joueurs de *18 ans et plus* par session (3 minimum par session).

Contact: danielgelinas507@outlook.com



PORTE OUVERTE

Association de ringuette Lotbinière

Joins-toi à nous et viens découvrir la ringuette!
Un sport d'équipe stimulant et passionnant conçu
exclusivement pour les filles comme toi!



24 Mars 2024
10h30 Aréna de St-Agapit

Apporte tes patins et ton casque
Bâtons disponibles sur place



Facebook:
Association de Ringuette de Lotbinière

Viens t'amuser avec nous!

Recherche de bénévoles Médiateurs et Médiatrices

L'unité de médiation citoyenne de Lotbinière recrute des bénévoles !

Équijustice est présentement à la recherche de personnes intéressées à s'impliquer à titre de médiateur et de médiatrice bénévole dans l'unité de médiation citoyenne de la MRC de Lotbinière.

Si vous souhaitez :

- Vous impliquer dans votre communauté;
- Accompagner des personnes dans la gestion de leurs différends;
- Participer à favoriser l'accès à la justice;
- Développer de nouvelles compétences relationnelles;
- Travailler avec une équipe accueillante, dynamique et compétente;

Vous pourriez être intéressé-e à devenir médiateur ou médiatrice !

Nous recherchons des personnes bienveillantes et démontrant une belle capacité d'écoute. Une formation gratuite en médiation destinée à ceux et celles souhaitant se joindre à l'équipe sera offerte au printemps 2024. C'est une occasion de développer une pratique utile et enrichissante à tous les niveaux, dans le cadre de l'implication, mais aussi au travail, dans la vie personnelle, etc.

Pour vous inscrire à la séance d'information qui se tiendra le 27 mars ou pour en savoir plus, merci de contacter Charlie Desplat à l'adresse cdesplat@equijustice.ca ou au 418 834-0155 poste 205.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le groupe d'entraide de Lotbinière (secteur de St-Flavien)

■ Mercredi 27 mars à 18 h 30

Comment vivre avec la fibromyalgie et les douleurs chroniques ?

Infirmière auxiliaire de profession, **Nathalie Godin** est également conférencière et auteur du livre "Se Choisir pour mieux vivre avec la douleur chronique"

Conférence gratuite et, pour tous!

Informations

info@afrc.ca / 1 877-387-7379

Endroit :

Salle des loisirs de St-Flavien
12, rue Roberge

(L'entrée se situe sur la rue Bernatchez, le stationnement se trouve où la surface de dek-hockey).



Campagne du **supplément de revenu garanti (SRG)** offert aux aînés de 65 ans et plus.

« Qu'est-ce que le SRG? »

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril. »

Source : [Supplément de revenu garanti : Aperçu - Canada.ca](https://www.supplémentderevenu.ca)



Pour personnes atteintes de cancer

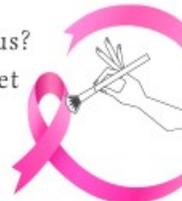
L'atelier **Belle et bien dans sa peau** est de retour dans Lotbinière



24 avril, 13h, Maison de la famille, St-Apollinaire

Atteintes de cancer? Besoin de douceur et prendre soin de vous?
Venez vivre un moment unique pour apprendre des astuces et gommer les effets de la maladie.

***Trousse de produits (crèmes et maquillage) fournie



Pour informations et inscriptions: (581) 576-3599

intervenant@presencelotbiniere.com

CULTIVER
LE MOUVÈMENT

APPEL AUX
ARTISTES

DATE LIMITE | 21 MARS



Plus de détails :

FONDS
PATRIMOINE ET
CULTURE

Appel de projets en
développement culturel

Édition 2024

Date limite | 19 AVRIL



Plus de détails :



Entente de
développement
culturel



Québec

Entente de
développement
culturel



Québec



Municipalité de Leclercville
8013, Marie-Victorin
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
www.administration@munleclercville.qc.ca



Renseignements généraux

Directrice générale : Sylvie Lemay
Directrice générale adjointe : Josée Dufort
Travaux publics :
Les Entreprises Édouard Paquette(418) 971-0055
Permis et location de salles :
Josée Dufort.....(819) 292-2331
Préposé à l'entretien :
Nicole Beaudet.....(819) 292-2331
Location Chalet des loisirs :
Josée Dufort.....(819) 292-2331
Fabrique:
Rachel Héroux.....(819) 292-2769

Membres du conseil

Denis Richard Maire
Charles-Étienne Beaudet Conseiller #1 et maire suppléant
Maxime Guimond.....Conseiller #2
Sophie BédardConseillère #3
Anthony Richard.....Conseiller #4
Johanne Lemay.....Conseiller #5
Rémi Auger.....Conseiller #6

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00